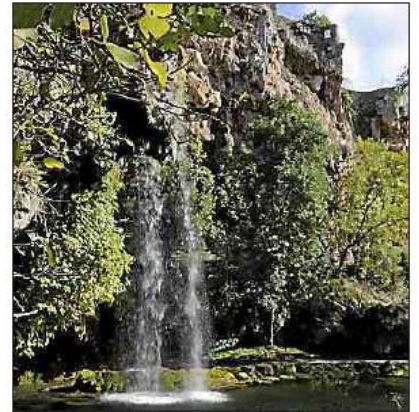

Décisions en cascade à Salles-la-Source

Le feuilleton qui oppose l'association des Amis de la cascade de Salles-la-Source à la société hydroélectrique qui veut justement exploiter la cascade, continue.

Et, une fois encore, les opposants au projet d'exploitation viennent de marquer des points. Parmi les multiples passe d'armes et autres péripéties qui émaillent le dossier, il y a la redevance due à la commune que le gérant de la société

hydroélectrique a été condamné à payer par jugement du tribunal administratif de Toulouse, il y a deux mois environ. En référé, le gérant s'était alors tourné vers le tribunal administratif de Bordeaux. Et, hier, il a vu son pourvoi rejeté.

La redevance n'ayant pas été acquittée depuis six ans, le montant de la facture, frais inclus, pourrait s'élever à 150 000 euros.



■ Amis de la cascade et société exploitante ne désarment pas.